

BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS - SEPTEMBRE 2024

Rappel : les chiffres présentés ont trait à l'activité du tribunal pendant les douze derniers mois (octobre 2023-septembre 2024) comparés aux douze mois précédents (octobre 2022 - septembre 2023) ainsi que pendant le troisième trimestre 2024 comparé au même trimestre en 2023.

Contentieux

L'activité du tribunal continue d'augmenter d'année sur année tant sur le fond (+ 7 % d'affaires nouvelles et + 2 % d'affaires clôturées), que sur les injonctions de payer (+15 %) et les référés (+ 12 %). Parallèlement, on constate un développement très net de l'ouverture de procédures amiables (essentiellement des conciliations) avec une augmentation de 68% sur les 12 derniers mois par rapport aux 12 mois précédents.

Traitement des difficultés des entreprises

Les douze derniers mois ont vu une hausse importante en matière de prévention et de traitement des difficultés des entreprises, à savoir + 22 % d'ouvertures de mandats ad'hoc et conciliations et + 23 % d'ouvertures de procédures collectives (sauvegardes, redressement ou liquidation judiciaire).

Contentieux au fond

Affaires nouvelles

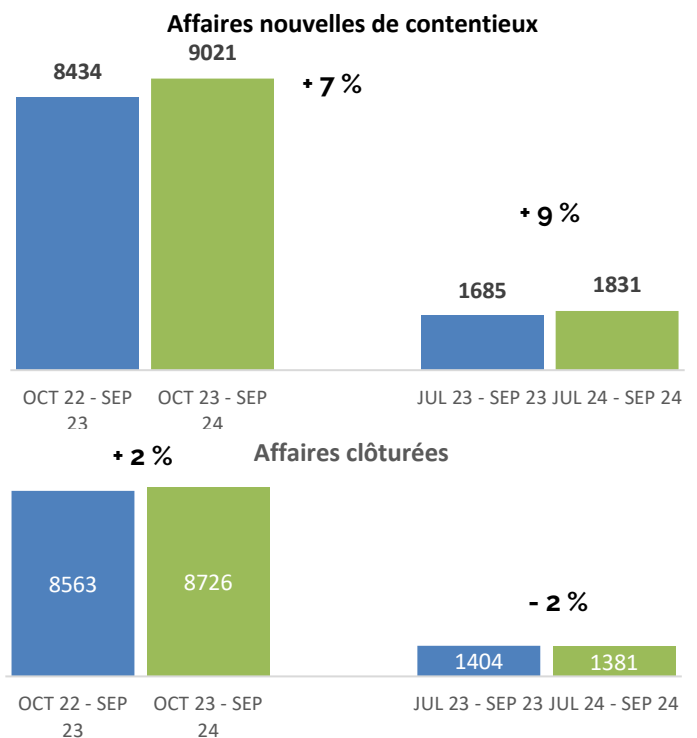
Par rapport aux 12 mois précédents, le nombre d'affaires nouvelles introduites devant la juridiction est en augmentation de 7 %.

On constate une accélération au troisième trimestre 2024 (+ 9 %), après un second trimestre stable par rapport à 2023.

Affaires clôturées

Le nombre d'affaires clôturées sur les 12 derniers mois est en légère augmentation par rapport à la même période il y a un an (+ 2 %). Parmi ces affaires, les jugements sur le fond représentent 63%, les radiations et désistements 25 %.

Au troisième trimestre 2024, ce chiffre est en légère baisse (- 2 %) par rapport au même trimestre de l'année 2023.



Résolutions amiables des litiges

Conciliations et médiations ouvertes

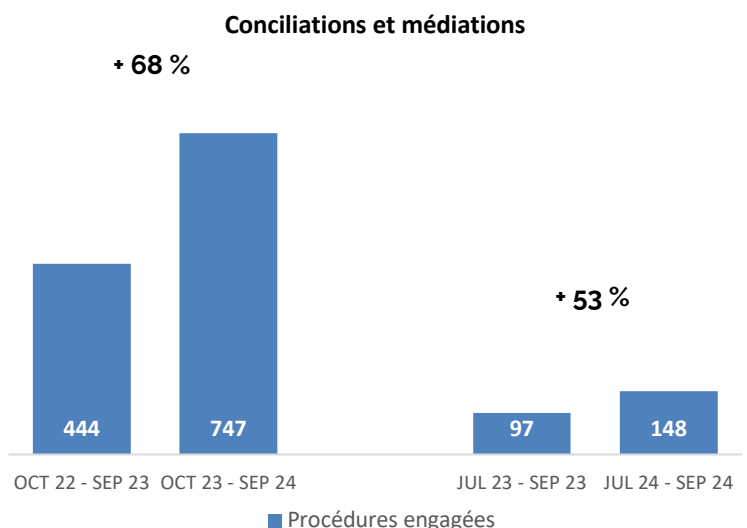
Les procédures amiables ouvertes sur les 12 derniers mois augmentent fortement (+ 68 %) par rapport à la période précédente.

La même remarque s'applique au troisième trimestre 2024, + 53 % par rapport à 2023.

Conciliations et médiations réussies

Le taux de réussite des conciliations engagées est stable autour de 60%.

Au vu du faible nombre de médiations en cours, le taux de réussite sur ce point n'est pas représentatif.



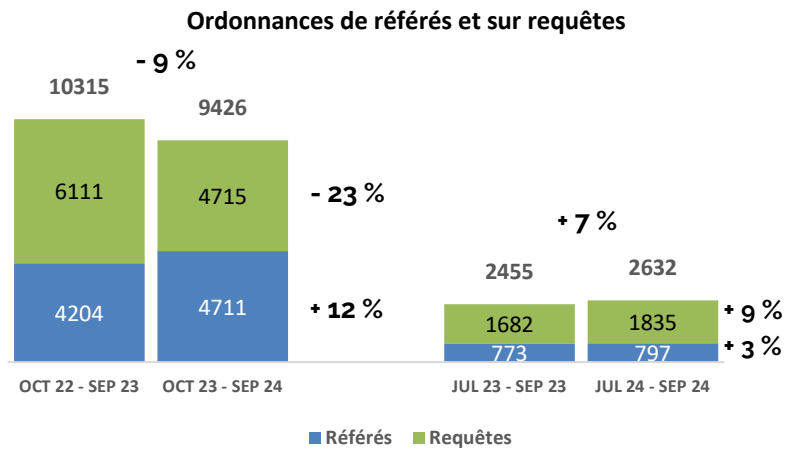
Ordonnances de Référés et sur Requêtes

Ordonnances rendues

Alors que les ordonnances de référé rendues sur les 12 derniers mois ont progressé de 12 % par rapport à la période précédente, le nombre de requêtes, pour sa part, baisse de 23 %.

Délai de traitement

Sur les 12 derniers mois, 81 % des ordonnances de référé ont été disponibles dans les 10 jours ouvrés après les débats et 91 % des ordonnances sur requête étaient disponibles 2 jours après enregistrement de la demande.



Injonctions de payer

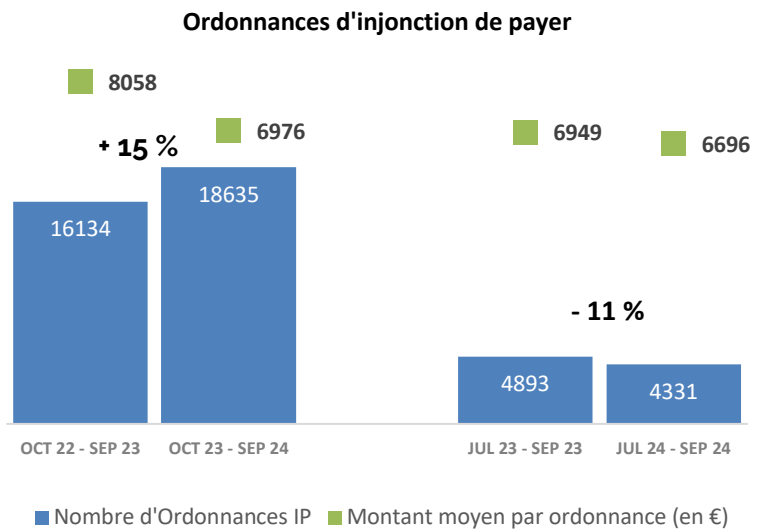
Ordonnances rendues

Le nombre d'ordonnances d'injonction de payer délivrées par le tribunal a augmenté de 15 % sur les 12 derniers mois par rapport aux 12 mois précédents.

Les demandes ont porté sur un montant de 130 M€ (après correction d'un point hors-normes) sur les 12 derniers mois, soit une moyenne de 7 000€ par ordonnance contre 8 000€ sur la période précédente pour un montant équivalent.

Taux d'opposition et délai de traitement

Le taux d'opposition auxdites ordonnances reste faible à 4 %. Le taux d'ordonnances rendues dans les 10 jours ouvrés après dépôt est de 91 %.



Prévention des difficultés des entreprises

Détection des difficultés

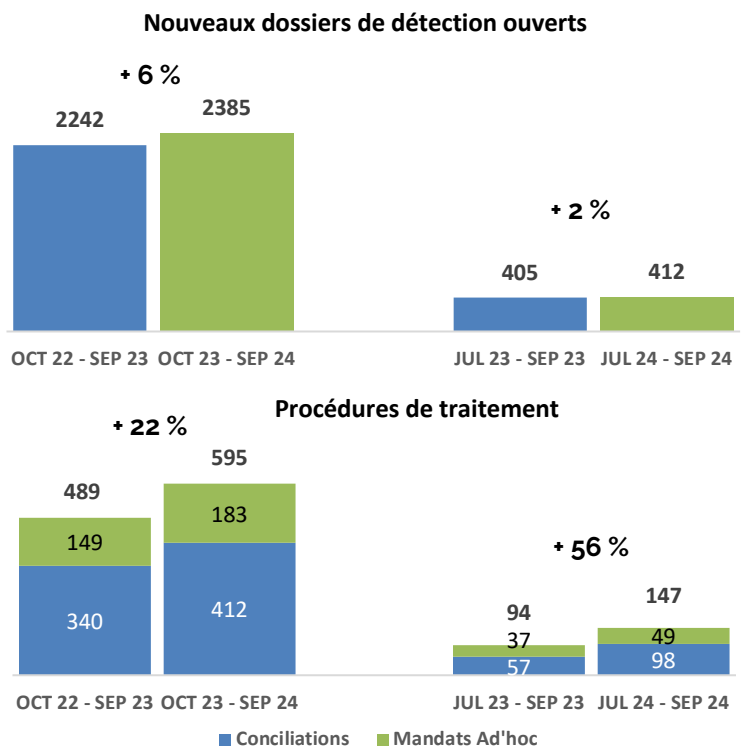
Le nombre de dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ouverts sur les 12 derniers mois est en augmentation de 6 % par rapport à la période précédente. Pendant cette période, 1 976 convocations ont été adressées, soit une augmentation de 51 % par rapport à la période précédente.

Sur le troisième trimestre 2024, 412 affaires ont été ouvertes, contre 405 sur la même période en 2023, soit une augmentation de 2 %.

Traitement préventif

Les procédures de mandats ad hoc et conciliations ouvertes sur les 12 derniers mois, sont en hausse de 22 % par rapport à la période précédente. Les conciliations représentent 69 % de ces procédures.

Au cours du troisième trimestre 2024, le nombre de procédures de prévention ouvertes a augmenté de 56 % par rapport au même trimestre en 2023.



Sauvegardes

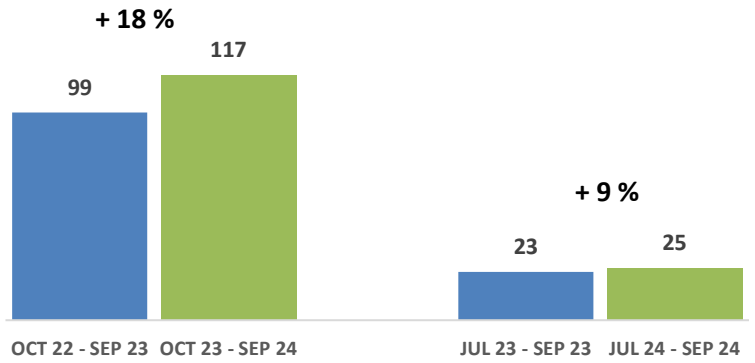
Ouvertures

117 procédures de sauvegarde ont été ouvertes sur les 12 derniers mois, soit 18 % de plus que sur la période précédente. 25 procédures ont été ouvertes, au troisième trimestre, une hausse de 9 % par rapport à 2023.

Délais de traitement

Le taux d'affaires appelées en chambre du conseil dans un délai de 10 jours ouvrés après le dépôt de la demande est de 88 % sur les 12 derniers mois.

Ouvertures de procédures de sauvegarde



Redressements et liquidations judiciaires

Ouvertures

Le nombre d'ouvertures de redressements et de liquidations judiciaires sur les 12 derniers mois est en hausse respectivement de 16 et 24 % par rapport aux 12 mois précédents. Au troisième trimestre 2024 les ouvertures de redressement judiciaire sont en hausse de 41 %, tandis que les liquidations judiciaires de 17 %.

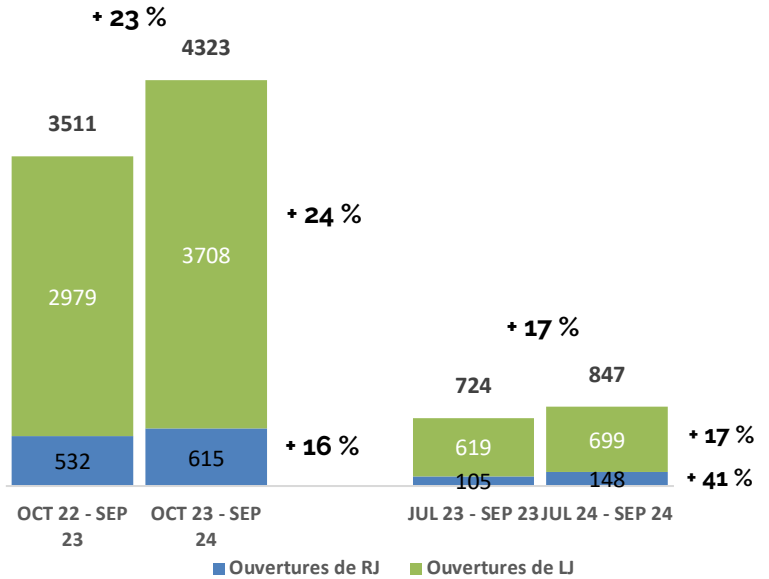
Emplois et passifs

Le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures sur les 12 derniers mois est de 14 243 pour un passif global de 5 385 M€.

Délais de traitement

Le taux d'affaires examinées en chambre du conseil dans un délai de 10 jours ouvrés après le dépôt de la demande a été, sur les 12 derniers mois, de 90 % pour les redressements et de 93 % pour les liquidations judiciaires.

Redressements et liquidations judiciaires



Registre du Commerce et des Sociétés

Entreprises actives

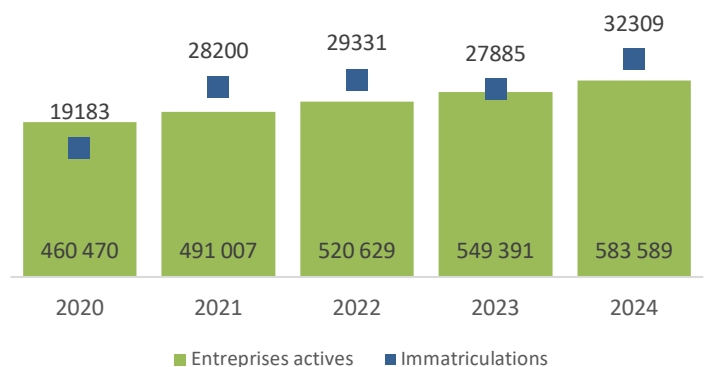
Au 30 septembre 2024, le nombre d'entreprises actives (583 589) est en hausse de 6 % par rapport au 30 septembre 2023 avec 34 198 entreprises supplémentaires.

Immatriculations d'entreprises

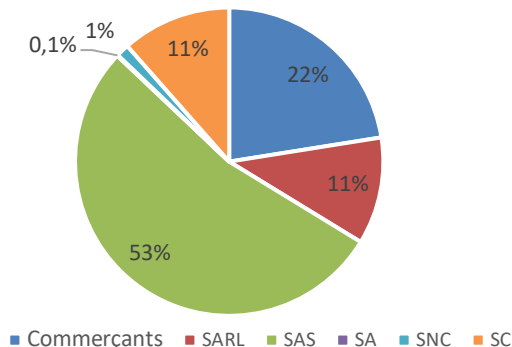
le RCS de Paris a enregistré l'immatriculation de 62 000 nouvelles entreprises, soit une hausse de 10 % par rapport au 12 mois précédents.

* augmentation liée aux difficultés du guichet unique en 2023

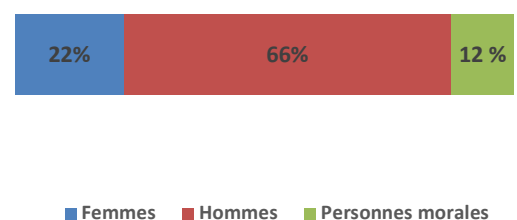
Immatriculations au RCS de Paris - 30 septembre 2024



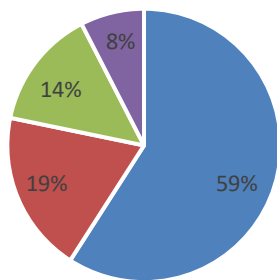
Statut juridique des entreprises immatriculées



Profil des créateurs d'entreprises

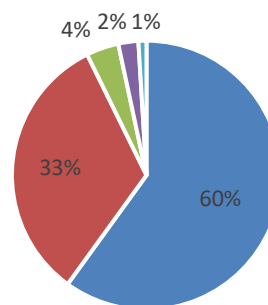


Répartition des entreprises immatriculées par montant de capital



■ < 7 500 ■ 7 500 - 37 000 ■ 37 000 - 50 000 ■ > 50 000

Répartition des entreprises actives par chiffre d'affaires



■ < 350 000 € ■ >= 350 000 et < 4 M €
■ >= 4 M € et < 10 M € ■ <= 10 M € et < 50 M €
■ >= 50 M €

Le tribunal de commerce de Paris est une juridiction au service des entreprises et des justiciables, quelle que soit leur qualité. Les 180 juges consulaires, anciens chefs d'entreprises, cadres dirigeants ou juristes pour la plupart, sont tous issus du monde économique.

Le tribunal de commerce assure trois missions principales :

1. la résolution amiable ou judiciaire des litiges faisant intervenir des commerçants et les litiges relatifs aux actes de commerce ;
2. le traitement des difficultés des entreprises : détection préventive de celles-ci, procédures de négociation confidentielles et de nature publique, pouvant aboutir à l'adoption d'un plan de continuation ou de cession, voire à la liquidation de l'entreprise ;
3. le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenus par le greffe du tribunal.

Le greffier du tribunal de commerce est un officier public et ministériel nommé par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés et celui des sûretés mobilières.

Il propose sur son site www.greffe-tc-paris.fr près de 350 fiches pratiques sur les formalités et démarches auprès du service public de la justice commerciale.

Accueil du greffe du lundi au vendredi 9h - 17h sur rendez-vous :



Via le site www.greffe-tc-paris.fr



01 86 86 75 75 (9h - 17h)



Directement à l'accueil du greffe via la borne prévue à cet effet



Le tribunal digital

Développé et mis au point par Infogreffe à l'initiative du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, **le tribunal digital** est un portail d'accès en ligne aux 141 tribunaux de commerce français via une adresse unique : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au service d'identité numérique **Monidenum**, tout justiciable a la possibilité de créer gratuitement en quelques étapes une identité numérique lui permettant de saisir en ligne la juridiction commerciale.

Le tribunal digital offre également la possibilité au justiciable de suivre ses affaires en temps réel et de recevoir directement les décisions rendues.

